

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance extraordinaire du 1^{er} juin 2022, l'ordonnance suivante:

5984, o. 004, exemptant le propriétaire du bâtiment, situé au 3518-30, rue Durocher, de l'obligation de fournir 24 unités de stationnement pour vélo;

et ce, en vertu du *Règlement sur les exemptions en matière de stationnement* (5984, modifié).

Cette ordonnance est entrée en vigueur à la date de sa publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 1^{er} juin 2022

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx